

# DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec  
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

# Héritage, facteurs culturels et comportements démographiques en Bretagne

Nicolas BELLLOT

Université Montesquieu-Bordeaux IV, France

La Bretagne, région la plus occidentale de la France métropolitaine, s'est longtemps distinguée par les comportements démographiques de ses habitants au regard de ceux prévalant dans l'ensemble du pays. Son éloignement géographique, la moindre alphabétisation, la pratique religieuse plus intense sont autant de facteurs qui ne prédestinaient pas la Bretagne à réduire sa fécondité aussi précocement que d'autres régions françaises. L'on tentera dans cet article de présenter différents éléments permettant de répondre aux questions suivantes :

- Qu'en est-il de l'évolution des caractéristiques de la fécondité et de la constitution de la famille en Bretagne depuis le 19<sup>ème</sup> siècle,
- Existe-t-il encore des spécificités bretonnes, en liens avec les comportements hérités du passé ?
- Quel est le rôle des facteurs culturels dans les spécificités de la fécondité bretonne (langue, religion,...)

La mesure de la fécondité différentielle et de ses composantes s'appuie ici sur la reconstitution de longues séries d'indicateurs, issues des données de l'état civil.

Enfin, les évolutions démographiques seront replacées dans le contexte social et l'ensemble des changements qui ont affecté la population bretonne depuis deux siècles.

FIGURE 1 : CARTE DE LA BRETAGNE



Source : B. Tanguy, F Broudic, Atlas d'histoire de Bretagne

## Méthodologie : mesure de la fécondité régionale et de ses composantes

La reconstitution de séries longues d'indicateurs démographiques n'est pas toujours aisée dès lors que l'on s'intéresse à un niveau géographique restreint. Les enquêtes démographiques (enquêtes famille, EHF) ayant notamment pour objectif de mettre en évidence des comportements différentiels entre régions ou groupes sociaux, les résultats portent sur une analyse conjoncturelle et ponctuelle des comportements démographiques. Replacer ces évolutions dans un temps plus long passe par la mobilisation des données issues de l'état civil.

L'état civil offre cet avantage précieux de fournir des données exhaustives et suivies sur les différents événements démographiques, et notamment les naissances. Le principal problème réside alors dans la décomposition nécessaire des événements (selon certaines caractéristiques : âge de la mère, rang de naissance, durée de mariage,...) pour décrire l'histoire des différentes cohortes dans lesquelles l'étude de la fécondité s'opère (générations, promotions de mariage, cohortes de parité...). Ce classement détaillé n'est pas fourni par l'INSEE à un niveau géographique fin et l'on doit se contenter de tableaux agrégés établis au niveau départemental ou régional. Néanmoins, ces tableaux permettent une analyse assez précise de la fécondité départementale et de ses composantes : outre les taux de fécondité par groupe d'âges annuels, des probabilités d'agrandissement du moment, des taux de fécondité légitime par durée de mariage, des indicateurs de légitimation des enfants nés hors-mariage peuvent être calculés pour un certain nombre d'années jusqu'à la période la plus récente<sup>1</sup>. On estime par exemple les probabilités d'agrandissement annuelle en rapportant les naissances de rang  $n$  à une moyenne pondérée des naissances de rang  $n-1$  des années antérieures en choisissant le calendrier de la fécondité de rang  $n$  connu pour la France entière, sachant que les variations différentielles de calendrier ne produisent pas de biais important au niveau des indices si le nombre annuel de naissances de fluctue pas de manière très brutale. Même si ces indices ne sont que conjoncturels, l'analyse de leurs évolutions sur une période suffisamment longue permet, à la lumière des variations de calendrier connues ou supposées, de retracer l'histoire des différentes cohortes.

### Le chemin vers l'homogénéisation : réduction de la surfécondité

La natalité bretonne s'est durablement maintenue au-dessus de la natalité française pendant l'ensemble du 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, laissant présager d'une fécondité plus élevée dans la région bretonne (figure 1). L'écart entre la natalité bretonne et française atteint son maximum au début du 20<sup>ème</sup> siècle, période où la réduction de la natalité est constante. La natalité bretonne est ainsi divisée par 2 entre 1870 et la fin des années 1930, la première guerre mondiale apparaissant comme une brève parenthèse qui a accélérée la chute de la natalité.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la natalité bretonne ne se distingue plus de celle de l'ensemble du pays et devient même, à partir du début des années 1980 inférieure à la moyenne nationale.

---

<sup>1</sup> Des modifications fréquentes de la définition et du classement des événements, liées ou non à celles des bulletins statistiques de recueil des données d'état civil, rendent le calcul de certains indices impossible pour certaines périodes. Par exemple, le classement des naissances selon le rang de naissance établi depuis 1998, ne permet plus hélas le calcul de probabilités d'agrandissement dans les promotions de mariage.

FIGURE 2 : TAUX DE NATALITÉ EN BRETAGNE ET EN FRANCE DEPUIS 1825

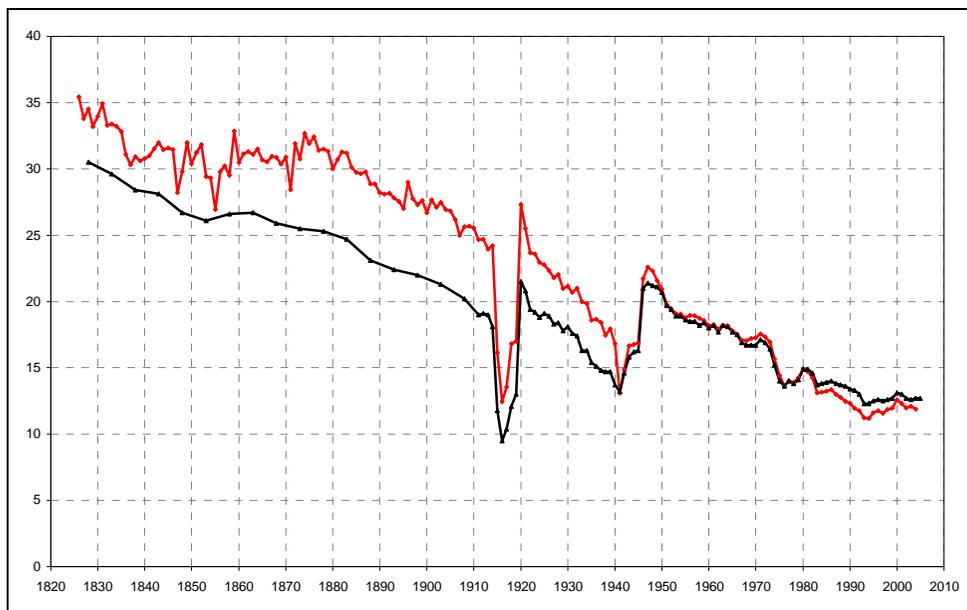
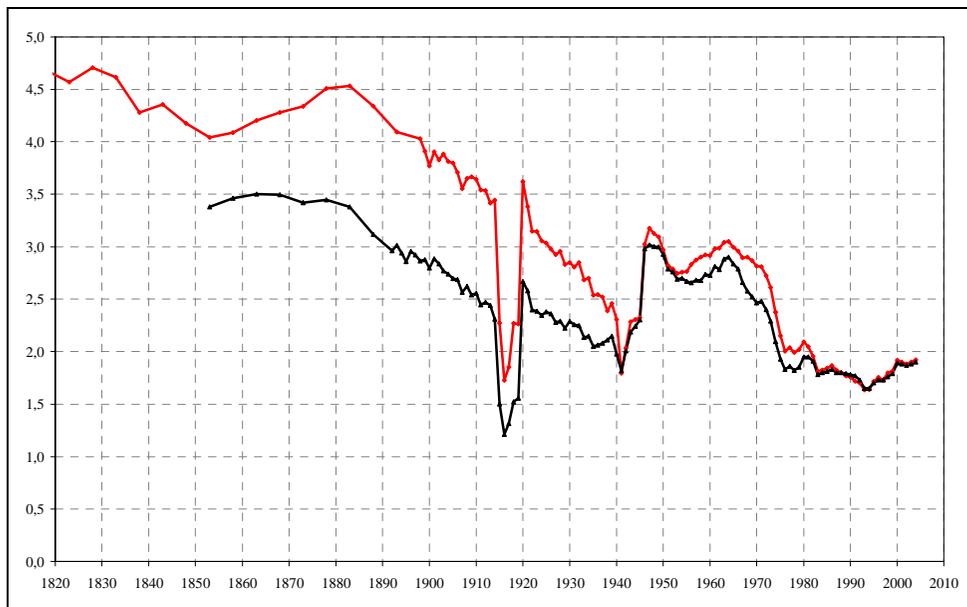


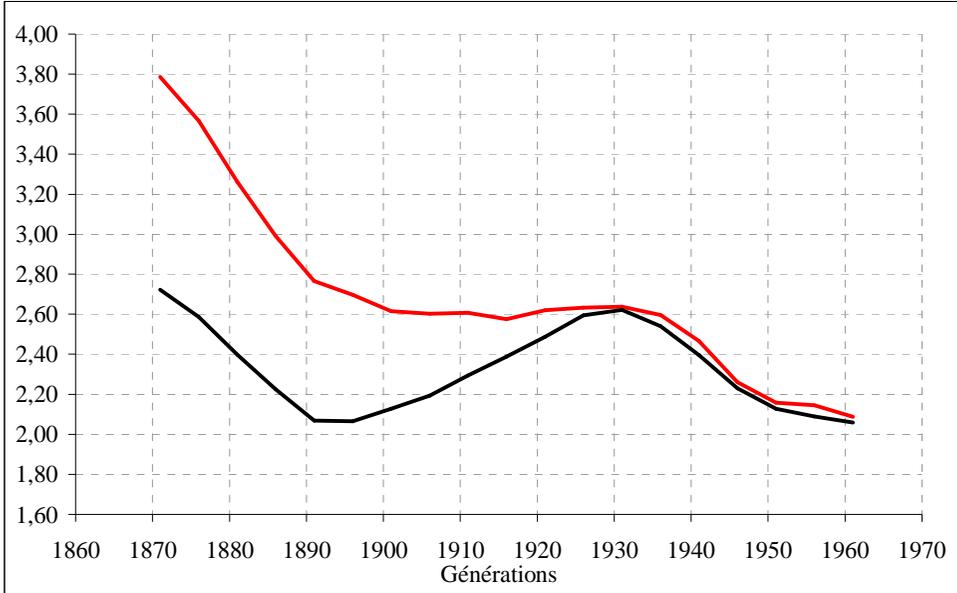
FIGURE 3 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ EN BRETAGNE ET EN FRANCE



La fécondité bretonne différentielle, mesurée par la somme annuelle des naissances réduites (figure 2), n'apporte pas exactement les mêmes informations, la structure de la population bretonne et son évolution au cours des 2 derniers siècles jouant un rôle déterminant. La *surfécondité* bretonne à l'aube du 20<sup>ème</sup> siècle est en réalité bien supérieure à ce que la « surnatalité » laissait présager. Vers 1910, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de

2,5 enfants par femme en France et s'élève à plus de 3,5 pour l'ensemble de la région bretonne, faisant de cette région celle où la fécondité est la plus élevée. Cet écart s'est considérablement accru entre les années 1850 et 1880, par un relèvement de la fécondité en Bretagne. Une analyse plus précise de cette période semble montrer que cette hausse semble essentiellement liée à des mouvements de calendrier, par un recul de l'âge à la maternité lié à un mariage plus tardif dans les départements bretons. L'étude plus précise de la fécondité des mariages pourrait confirmer cette hypothèse.

FIGURE 4 : DESCENDANCE FINALE DES GÉNÉRATIONS EN BRETAGNE ET EN FRANCE



Si, comme il vient d'être montré, les variations conjoncturelles de la fécondité sont relativement identiques entre la Bretagne et l'ensemble du pays, bien qu'à des niveaux sensiblement différents jusqu'en 1940, il n'en est rien s'agissant des variations de la descendance finale des générations (figure 3). La Bretagne se distingue en effet par l'absence de remontée de la fécondité entre les générations 1895 et 1930 (de 2 à 2,3 enfants par femme) comme l'a connue la France, mais par une stabilisation entre ces mêmes générations du nombre moyen d'enfants par femme à 2,6, consécutivement à la forte réduction de la fécondité entre les générations 1870 et 1900 (de 3,8 à 2,6 enfants par femme). Cette particularité fait que la Bretagne connaît des niveaux de fécondité, pour les générations nées à partir de 1940, qui n'ont jamais été observés auparavant dans aucune génération.

### Une fécondité exclusivement légitime

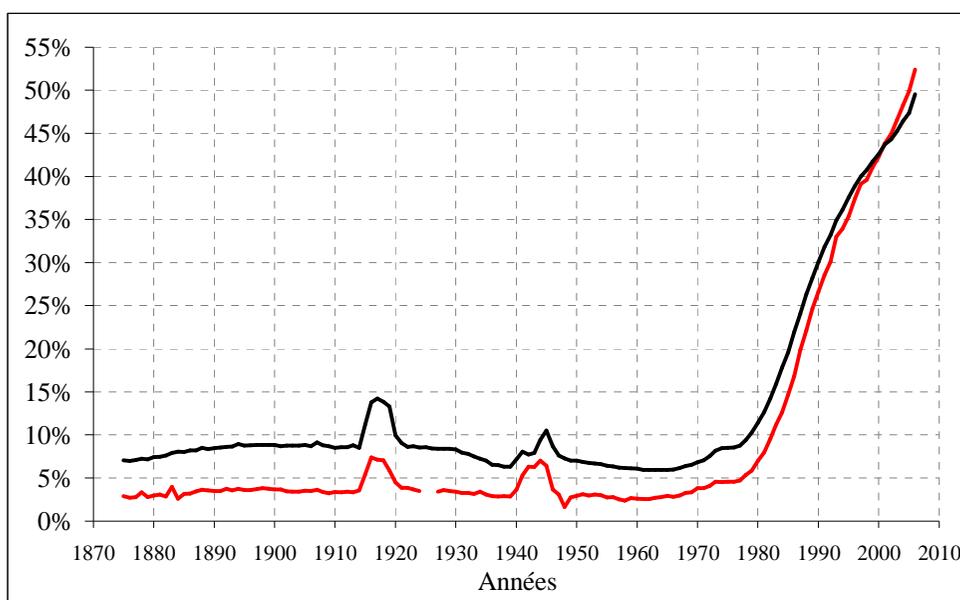
Une particularité très forte de la Bretagne est la fréquence faible des naissances en dehors du mariage jusque dans les années 1960, la proportion de naissances hors-mariage parmi l'ensemble des naissances vivantes oscillant entre 3% et 5% et de manière homogène entre les quatre départements (figure 4), à l'exception des périodes de guerres où cette fréquence peut atteindre 10 %. Ce niveau est bien inférieur à celui de l'ensemble du pays puisque la Bretagne bénéficie d'une structure de la population plutôt favorable aux naissances illégitimes : le mariage plus tardif en Bretagne (surtout depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle), associé à une

fréquence du célibat féminin plus marquée jusque dans les générations 1930<sup>2</sup>, augmente la proportion de femmes non mariées parmi les femmes d'âge fécond. Selon le même principe, la fécondité illégitime diminue au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle

Les enquêtes familles de 1962 et 1975 ont montré par ailleurs des conceptions prénuptiales plutôt peu fréquentes, et ceci quelque soit l'âge au mariage.

Ceci traduit donc jusque dans les années 1960 un contrôle très fort de la fécondité et des comportements des individus non mariés et rend ainsi la hausse de l'illégitimité ininterrompue jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, en 2006, plus de 55% des naissances concernent des couples non mariés dans les départements des Côtes d'Armor et le Morbihan, 51% dans le Finistère, 49% en Ille-et-Vilaine alors que la moyenne en France métropolitaine atteint la même année 49,5%. Ces proportions oscillaient entre 2 et 3% en 1966 et surpasse la moyenne nationale depuis la fin des années 1990.

FIGURE 5 : PROPORTION DE NAISSANCES HORS-MARIAGE EN BRETAGNE ET EN FRANCE DEPUIS 1875



Accompagnant cette rapide évolution du contexte de naissance des enfants au sein des couples, la fréquence de légitimation des enfants nés hors mariage se maintient à un niveau plutôt élevé : de plus en plus de mariages légitiment aujourd'hui les enfants déjà nés (plus d'un mariage sur 3 en 2005), le nombre moyen d'enfants déjà nés au moment de la célébration du mariage approche 0,5 enfants par mariage. Si l'on mesure plus rigoureusement la fréquence des légitimations en calculant la somme des légitimations réduites ou indicateur conjoncturel de légitimation<sup>3</sup>, la proportion des nés-vivants hors-mariage légitimés se situe selon les années entre 45% et 55% depuis 1985, excédant de 5% à 10% le même indicateur pour la France

<sup>2</sup> Cette situation a considérablement évolué depuis les générations 1940, le célibat définitif étant plutôt moins répandu et l'âge au mariage peu différent de la moyenne nationale.

<sup>3</sup> Obtenu en rapportant les enfants légitimés par le mariage de leurs parents une année donnée à une moyenne pondérée des nés vivants hors-mariage des années antérieures. Cet indice net est d'autant plus difficile à interpréter que les migrations interdépartementales des couples ayant des enfants sont importantes après la naissance du (des) enfant (s) et avant le mariage.

entière. Autrement dit, environ un enfant sur deux nés hors-mariage se retrouve au sein d'une famille dont les parents sont mariés après quelques années, cet indice étant par ailleurs atténué par les dissolutions d'union (qui ne peuvent légitimer leurs enfants). Les taux de légitimations<sup>4</sup> plus élevés aux jeunes âges traduisent une précocité plus marquée des légitimations en Bretagne.

### Vers une homogénéisation de la taille des familles

Le niveau élevé de la fécondité bretonne à l'aube du 20<sup>ème</sup> siècle se traduit par une surreprésentation des familles nombreuses en Bretagne dans les différentes mesures de la taille des familles<sup>5</sup> : lors des dénombrements de 1891 et 1926, seules 4% des familles avec 0 ou 1 enfant résident en Bretagne alors que cette proportion est supérieure à 10% pour les familles de plus de 6 enfants.

La réduction de la fécondité bretonne se traduit par une modification progressive de la taille des familles. Outre la dimension des familles obtenue par les enquêtes rétrospectives, l'évolution suivie et annuelle de l'élargissement des familles est possible à partir du calcul des probabilités d'agrandissement annuelles pour les départements ou régions françaises depuis les années 1930 (figure 5). Les probabilités d'agrandissement calculées ici sont des indices nets car rapportés aux effectifs initiaux des différentes cohortes de parité. Même si les migrations régionales qui suivent une naissance biaisent les indices calculés, celles-ci n'affectent que les rangs les plus faibles. Néanmoins, les observations déduites de ces indices sont confirmées par les mesures ponctuelles issues des différentes enquêtes sur la formation des familles.

Ces indices étant des indices du moment, ils sont soumis aux variations de calendrier et subissent des variations plus chaotiques que ceux calculés dans les cohortes de parité correspondantes, leurs variations restant cependant très proches de celle du pays. Ils n'en permettent pas moins d'établir assez distinctement les particularités bretonnes dans la constitution des familles :

- Les probabilités  $a_0$  et surtout  $a_1$  se détachent en Bretagne et dépassent assez nettement les probabilités nationales. Peu de femmes restent volontairement sans enfant si l'on considère qu'une partie d'entre elles sont inaptes à concevoir dès le début de leur vie féconde.
- Une arrivée du troisième enfant durablement plus fréquente ;
- Des chances plus faibles d'agrandissement des familles de 3 enfants ou plus. Une explication à cette spécificité peut être trouvée dans la moindre présence étrangère sur le territoire breton. En 1996, 2,7% des nés vivants ont une mère de nationalité étrangère en Bretagne alors que cette proportion s'élève à 12,5% pour l'ensemble de la France (tableau 1). En calculant des probabilités d'agrandissement  $a_3$  et  $a_4$  pour les seuls couples dont les deux époux sont français (Blayo, 1986), les indices sont considérablement diminués, l'élargissement des familles étant plus fort dans les familles dont au moins un des époux est étranger.

---

<sup>4</sup> Ces taux peuvent être calculés selon l'âge des enfants pour les années 1998 à 2005. Depuis 2006, la suppression de toute distinction entre les enfants légitimes et naturels a entraîné la suppression de tableau classant pour chaque département, les enfants légitimés selon leur année de naissance.

<sup>5</sup> Lors des recensements de 1891, 1926 et 1946 notamment.

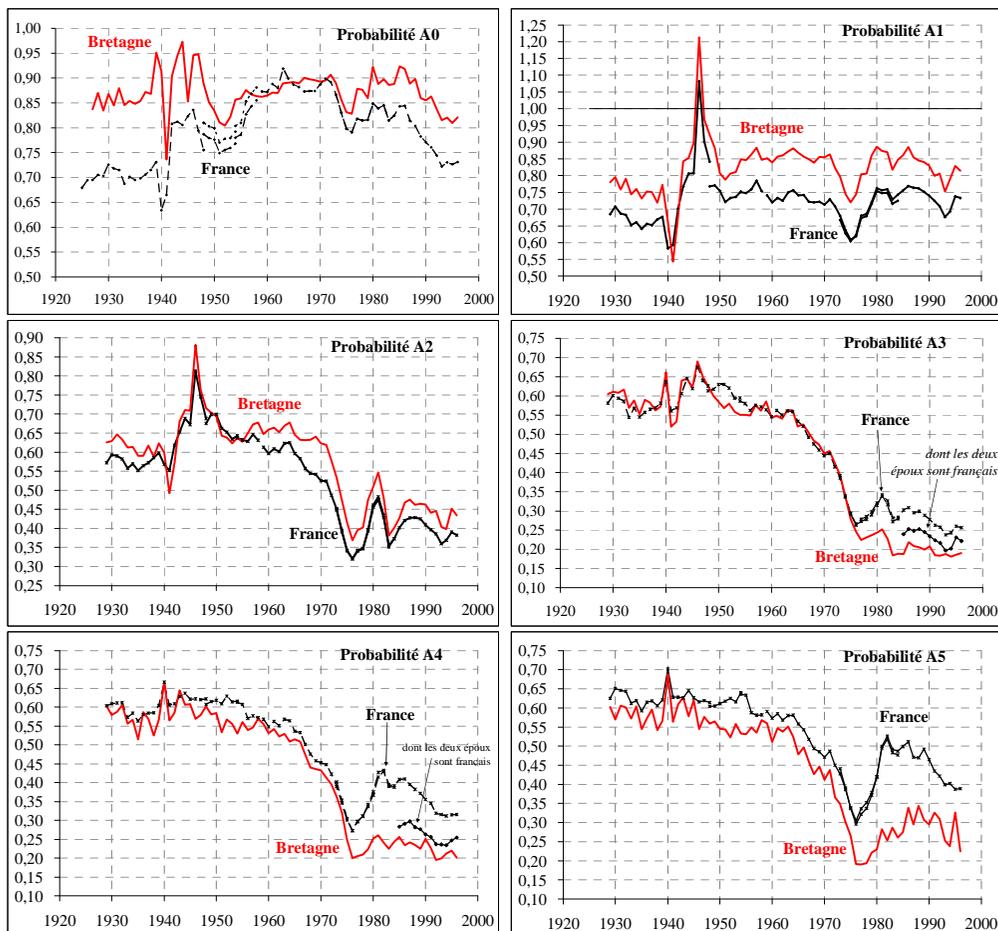
FIGURE 6 : PROBABILITÉS D'AGRANDISSEMENT DU MOMENT  
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DÉJÀ NÉS

TABLEAU 1 : PROPORTION DES NAISSANCES LÉGITIMES DE MÈRE ÉTRANGÈRE (%)

Département	1950-1951	1982	1996
Côtes d'Armor	0,1	0,3	2,2
Finistère	0,2	1,3	2,4
Ille-et-Vilaine	0,2	1,5	3,6
Morbihan	0,1	0,9	1,9
Bretagne	0,2	1,1	2,7
France	2,8	11,5	12,5

Source : d'après l'état civil, INSEE.

## Rôle des facteurs structurels

Des facteurs structurels peuvent-elles expliquer les observations précédentes comme on l'a montré pour les probabilités d'agrandissement de rang élevé avec la moindre présence étrangère ?

Partant des différences de fécondité selon les catégories professionnelles, le maintien de la surreprésentation des catégories les plus fécondes en Bretagne contribue t'il à cette fécondité plus élevée.

Or, les variations de la taille des familles entre la France et la Bretagne se retrouvent quelle que soit la catégorie professionnelle des individus. La statistique des familles de 1946 donne le nombre d'enfants nés des hommes mariés de 45-54 ans pour différentes catégories professionnelles (figure 6) et l'on observe, pour toutes ces catégories, une surfécondité des bretons, la hiérarchie entre fécondité et classe sociale étant parfaitement respectée. Il en est de même pour la taille des familles : la surfécondité résulte essentiellement, pour toutes les catégories professionnelles d'une propension plus grande à l'élargissement des familles de 1 et 2 enfants (figure 7). Parmi les familles dont le nombre d'enfants déjà nés atteint trois ou quatre enfants, l'élargissement des familles bretonnes ne se distingue plus, notamment pour les agriculteurs, petits patrons et artisans, catégories très répandues en Bretagne.

FIGURE 7 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DES HOMMES MARIÉS DE 45-54 ANS EN 1946 SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

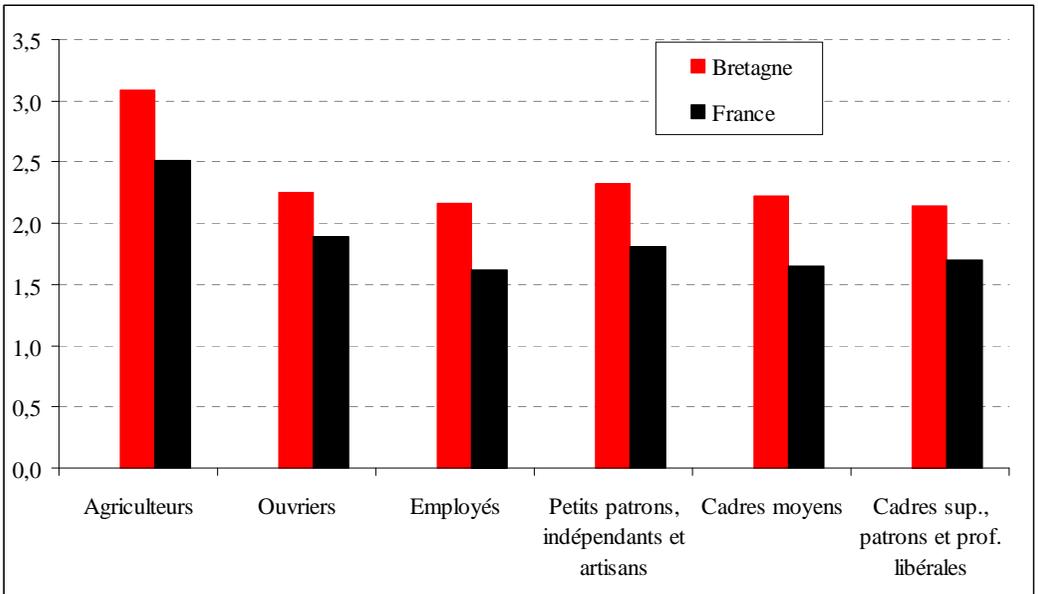
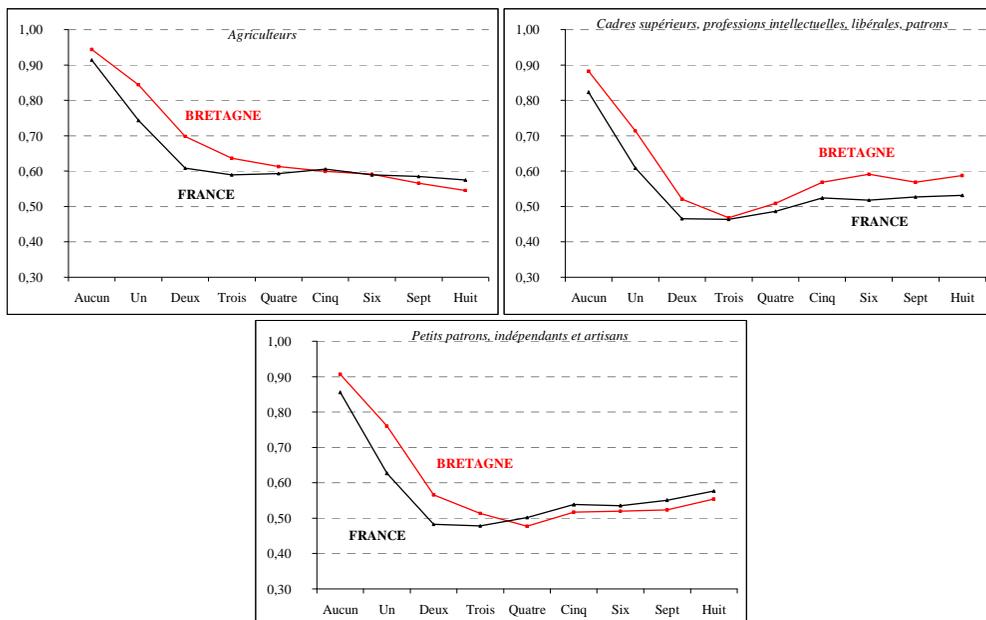


FIGURE 8 : PROBABILITÉS D'AGRANDISSEMENT SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES HOMMES MARIÉS DE 45 À 54 ANS EN 1946



Ces remarques se retrouvent pour les femmes de 45-54 ans enquêtées en 1999 (tableau 2) : la différence dans la taille des familles est particulièrement plus élevée pour les catégories sociales les plus aisées (cadres, chefs d'entreprise et professions intermédiaires), les ouvrières, employées et agricultrices ayant une surfécondité plus modérée.

TABLEAU 2 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DES FEMMES DE 45-54 ANS EN 1999

Catégorie socio-professionnelle des femmes	Bretagne (1)	France entière (2)	(1) / (2)
Agriculteurs exploitants	2,54	2,35	1,08
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,29	1,93	1,19
Cadres et professions intellectuelles supérieurs	1,90	1,59	1,19
Professions intermédiaires	2,11	1,73	1,22
Employés	2,32	2,07	1,12
Ouvriers	2,41	2,17	1,11
Retraités	2,62	2,45	1,07
« Au foyer », étudiants, invalides	2,56	2,78	0,92
Ensemble	2,34	2,14	1,09

Source : EHF 1999

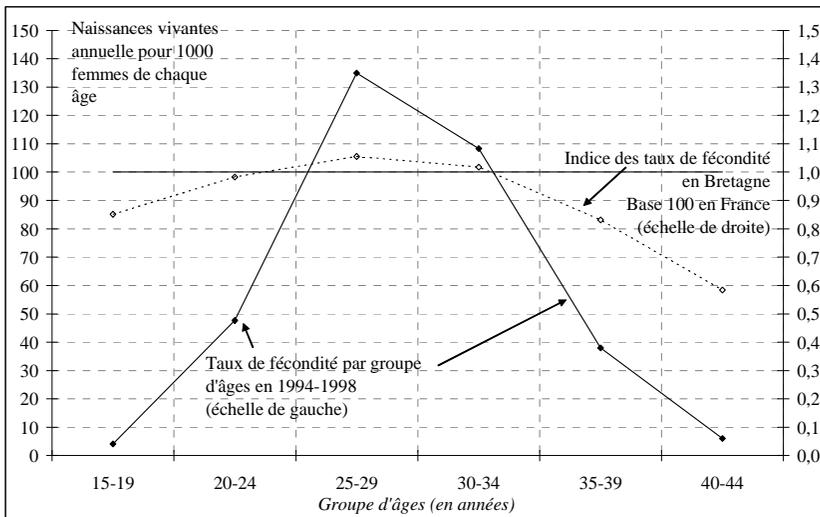
### Des comportements plus normatifs

La réduction de la surfécondité bretonne depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, aujourd'hui très légèrement supérieure à la moyenne nationale, s'accompagne néanmoins de spécificités rapprochant le comportement fécond des bretonnes du comportement « moyen ». En effet, en observant quelques indicateurs présentés précédemment, il apparaît que tous les

comportements pouvant être considérés comme « marginaux » sont moins répandus sur le territoire breton.

Tout d'abord, la fécondité par groupe d'âges pour la période la plus récente (figure 10) révèle une sous-fécondité aux âges extrêmes, soit avant 20 ans ainsi qu'après 35 ans, les taux étant bien supérieurs aux âges où les naissances sont les plus fréquentes (25 à 35 ans). La moindre fécondité des jeunes femmes est relativement ancienne dans la région et provenait d'un mariage plus tardif à compter du 19<sup>ème</sup> siècle, associé à une fécondité illégitime marginale. Pour la période récente, la scolarisation massive des filles et l'allongement significatif de la durée des études qu'a connus la Bretagne retardent la constitution des familles.

FIGURE 9 : TAUX DE FÉCONDITÉ PAR GROUPE D'ÂGES EN BRETAGNE EN 1994-1998



La distribution de la taille des familles résultant des propensions à l'élargissement dans les différentes cohortes de parité, présente également la même caractéristique : le modèle de famille à 2, voire 3 enfants, domine plus amplement encore ; les femmes sans enfant ou un seul sont peu nombreuses et les familles nombreuses (plus de 4 enfants) se sont raréfiées.

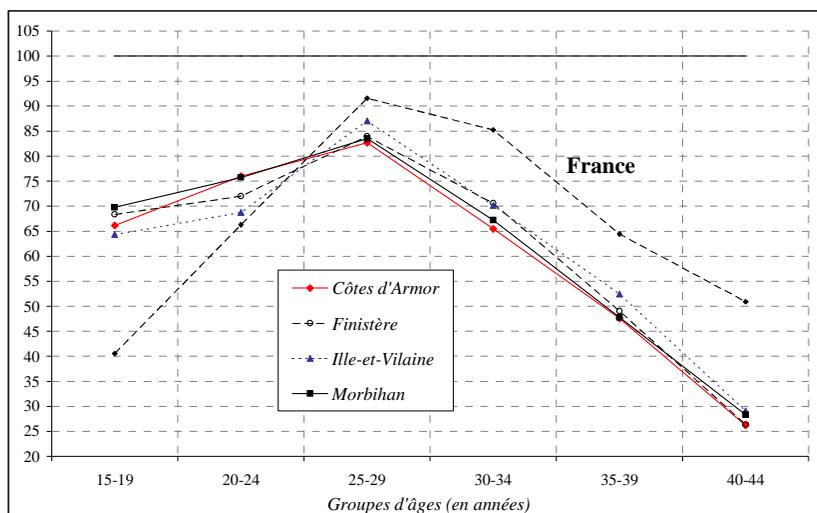
### Adoption différée des comportements nouveaux

Les comportements démographiques et notamment la fécondité connaissent des évolutions durables d'ampleur nationale et internationale depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et le début de la transition démographique en France. Ces évolutions marquent aussi bien le calendrier que l'intensité des différents phénomènes et l'on a assisté au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle à un retournement radical du calendrier de la fécondité (hausse de l'âge à la maternité et allongement des intervalles intergénéraliques). La Bretagne n'a pas échappé à ces évolutions. Toutefois, l'observation précise des indicateurs lors de ces périodes « charnières » montre que l'adoption des comportements nouveaux se trouve différée de quelques années en Bretagne.

Deux exemples viennent soutenir cette observation : Tout d'abord, le recul de l'âge des mères à la naissance de leurs enfants depuis les années 1970, parallèlement à la baisse de la descendance finale des générations, s'observe par la forte baisse des taux de fécondité aux plus jeunes âges (avant 25 ans) en France (figure 9). Pour les départements bretons, partant d'une

sous-fécondité traditionnelle avant 25 ans, la baisse fut plus modérée aux jeunes âges et plus marquée aux âges avancés (après 30 ans) au cours des années 1970.

FIGURE 10 : VARIATIONS DES TAUX DE FÉCONDITÉ ENTRE LES PÉRIODES 1969-1973 ET 1979-1983 SUIVANT L'ÂGE



Des observations identiques peuvent être effectuées pour l'évolution de la probabilité d'agrandissement du moment  $a_2$  en France, changement majeur dans l'évolution de la fécondité française : la réduction de cet indice du moment au cours des années 1960 a été plus tardive en Bretagne (tableau 3).

TABLEAU 3 : VARIATIONS DE LA PROBABILITÉ D'AGRANDISSEMENT DU MOMENT  $A_2$

Département	1964		1971		1976	
Côtes d'Armor	0,710	100	0,627	88	0,371	52
Finistère	0,658	100	0,617	94	0,349	53
Ille-et-Vilaine	0,654	100	0,572	87	0,359	55
Morbihan	0,704	100	0,673	96	0,406	58
Bretagne	0,677	100	0,618	91	0,368	54
France	0,625	100	0,524	84	0,320	51

En italiques, indice base 100 en 1964 - Source : d'après l'état civil

La Bretagne n'est pas indifférente aux évolutions démographiques que connaît le pays dans son ensemble et le comportement en matière de fécondité de ses habitants ne se distingue guère. Dans un contexte de normes sociales fortes, la marginalité (avoir beaucoup d'enfants, les maternités précoces ou tardives, ne pas avoir d'enfants...) est peu répandue et peut-être peut-on y voir un souci de la part des habitants d'une région longtemps perçue comme « attardée » de ne pas se différencier des autres.

### Rôle des facteurs culturels : religion, langue et scolarisation

Établir le lien statistique entre pratique religieuse et comportement démographique ne constitue pas une tâche aisée, aucune enquête ne permettant un tel travail au niveau régional.

Nous nous appuyerons alors sur différents matériaux permettant de mesurer les variations de l'intensité de la pratique religieuse dans le temps et l'espace sur le territoire breton (Boulard, Hilaire, 1987).

M. Lagrée (1992) a montré dans son ouvrage consacré à la religion en Bretagne que l'influence de la religion catholique s'est renforcée sur le territoire breton entre 1880 et 1940. Plus de 90%, voire 95%, de la population « faisaient leurs Pâques » à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, attestant de la forte pratique religieuse. Toutefois ce renforcement ne s'est pas opéré uniformément sur le sol breton et le déclin au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle a été brutal : s'il est évident que les zones rurales ont résisté plus longuement à la déchristianisation majeure, certaines populations, Haute-Bretagne (est de la Bretagne) et nord du Finistère ont connu une ferveur plus durable. Une étude plus approfondie de la fécondité locale (canton) serait ici nécessaire pour envisager le lien entre la pratique religieuse et la fécondité. Néanmoins, ces territoires n'apparaissent pas au niveau départemental comme des zones de maintien d'une fécondité plus élevée.

Plus généralement, si l'on associe une pratique intensive de la religion catholique avec le respect des principes énoncés plus ou moins implicitement par l'Église catholique, il n'est pas étonnant d'observer dans les milieux les plus fervents les caractéristiques suivantes :

- Peu de familles retraitées
- Saisonnalité longtemps plus marquée
- Faible illégitimité

S'il est une particularité emblématique de la Bretagne, le maintien tardif d'une langue régionale largement pratiquée l'est assurément. Cette langue s'est maintenu dans la Basse-Bretagne ou Bretagne bretonnante, partie la plus à l'ouest de la région, englobant en plus du Finistère, les moitiés occidentales des départements du Morbihan et des Côtes d'Armor. Son abandon progressif s'est réalisé sous l'effet de diverses directives nationales visant à favoriser l'enseignement et la prédication en français au détriment des langues régionales (Combes en 1902).

La pratique de la langue bretonne est désormais largement érodée (Le Boette 2003) et son maintien ne se retrouve essentiellement parmi les personnes âgées, notamment parmi les retraités et dans les milieux agricoles et ruraux. La transmission par les parents très répandus parmi les générations anciennes (enquêtées en 1999) s'est considérablement atténuée au fil des générations. Le français s'est imposé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle comme la langue dominante et la Bretagne connaît une situation de diglossie<sup>6</sup>. Cette situation s'est imposée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle pour plusieurs raisons (Boudic 1995) : développement des échanges, rejet d'une société traditionnelle, prévention des traumatismes liés à l'usage d'une langue rejetée, accès facilité au savoir et à la connaissance.

---

<sup>6</sup> La diglossie est une situation de bilinguisme particulier, où l'une des 2 langues (le breton ici) a un statut inférieur à l'autre et se trouve généralement exclue.

TABLEAU 4 : FÉCONDITÉ DES GÉNÉRATIONS SELON LA LANGUE TRANSMISE ET LA MIGRATION

Génération	Nombre moyen d'enfants	Probabilités d'agrandissement				
		A0	A1	A2	A3	A4
<i>Femmes auxquelles au moins l'un des parents a transmis le breton</i>						
1900-1909	<b>2,83</b>	0,91	0,90	0,61	0,53	0,55
1910-1919	<b>2,62</b>	0,88	0,82	0,64	0,54	0,52
1920-1929	<b>2,67</b>	0,89	0,83	0,65	0,54	0,57
1930-1939	<b>2,76</b>	0,92	0,88	0,65	0,54	0,44
1940-1949	<b>2,44</b>	0,95	0,87	0,53	0,35	0,32
1950-1959	<b>2,17</b>	0,92	0,88	0,41	0,24	0,28
<i>Femmes nées et résidant en Bretagne en 1999, de parents natifs de Bretagne</i>						
1900-1909	<b>2,39</b>	0,86	0,79	0,58	0,49	0,54
1910-1919	<b>2,60</b>	0,87	0,82	0,64	0,55	0,53
1920-1929	<b>2,59</b>	0,86	0,83	0,66	0,55	0,52
1930-1939	<b>2,73</b>	0,91	0,89	0,64	0,52	0,45
1940-1949	<b>2,46</b>	0,95	0,88	0,54	0,33	0,32
1950-1959	<b>2,17</b>	0,91	0,88	0,45	0,20	0,26
<i>Femmes nées hors-Bretagne de parents natifs de Bretagne</i>						
1910-1919	<b>2,04</b>	0,89	0,68	0,36	0,60	0,53
1920-1929	<b>2,44</b>	0,85	0,76	0,58	0,57	0,62
1930-1939	<b>2,35</b>	0,89	0,83	0,61	0,34	0,42
1940-1949	<b>1,96</b>	0,89	0,73	0,37	0,35	0,40
1950-1959	<b>1,88</b>	0,85	0,76	0,45	0,24	0,23

### Transmission du breton et émigration :

Les données de l'enquête famille de 1999 mettent en évidence une fécondité plus élevée dans les générations de femmes dont les parents leur ont transmis de manière occasionnelle ou habituelle la langue bretonne (tableau 4). Le comportement de celles à qui le breton a été transmis diffère assez peu de celui des Bretonnes sédentaires et dont les parents sont eux-mêmes nés en Bretagne mais surpasse significativement celui des Bretonnes émigrées (dans une acception étendue ici, le départ pouvant être celui de leurs parents). Ces différences proviennent pour l'essentiel d'une venue plus fréquente des enfants de rang 2 dans les familles non émigrées et d'un déclin plus précoce des probabilités d'agrandissement de rang élevé. Il est assez frappant de noter que les femmes émigrées aient un comportement plus proche de celui de l'ensemble des françaises que de celui de leur région d'origine.

Il est peut-être nécessaire de « raisonner à l'envers » en observant que ce n'est pas tant l'émigration qui a pour effet de réduire la fécondité des femmes mais plutôt un effet de sélection qui sédentarise les femmes les plus fécondes.

La scolarisation massive qu'a connue la Bretagne depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle n'y est pas étrangère : la forte proportion d'analphabètes en Bretagne et les conditions d'existence difficile ont encouragé l'investissement dans l'éducation, notamment des jeunes filles, comme moyen d'ascension sociale.

## Conclusion

La Bretagne a connu des mutations profondes au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, et il n'apparaît aujourd'hui à l'évidence plus de comportements très distincts en Bretagne, le rapprochement des comportements démographiques s'étant opéré essentiellement au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle par la réduction considérable du nombre d'enfants par femme en l'espace de quelques générations.

Une illustration frappante est la hausse spectaculaire des naissances hors-mariage depuis les années 1980, dépassant un grand nombre de départements français. La légitimation des enfants par le mariage est en revanche plus fréquente, atténuant ainsi cette libéralisation excessive et rapide.

Les changements politiques et sociaux majeurs dans la région bretonne ont accompagné ces évolutions et l'image d'une Bretagne fervente, attardée et sous-développée est aujourd'hui bien dépassée, tant au niveau démographique que politique, social et économique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BELLIOT N., 2004. « La fécondité en Bretagne aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles », Thèse de doctorat en démographie soutenue à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV en décembre 2004, 505 p.
- BLAYO C., 1986. La constitution de la famille en France depuis 1946, *Population*, 4-5, pp. 721-747.
- BROUDIC F., 1995. *La pratique du breton de l'Ancien régime à nos jours*, avec la participation du Centre de recherches Bretonnes et Celtiques, Presses Universitaires de Rennes, 490 p.
- BOULARD F., HILAIRE Y. M., 1987. « Matériau pour l'histoire religieuse du peuple français : XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles [2] », Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Ed. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Ed. du CNRS, 684 p.
- LAGREE M. et TANGUY B (sous la direction de), 2002. *Atlas d'histoire de Bretagne*, Centre de Recherche Bretonne et Celtique de Brest, Morlaix, Skol Vreizh, 172 p.
- ISAMBERT F. A., TERRENOIRE J. P., 1980. « Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France », Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Ed. du CNRS, 187 p.
- LAGREE M., 1992. « Religion et culture en Bretagne : 1850-1950 », Paris, Fayard, 601 p.
- LE BOETTE I., 2003. « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant* n° 92, INSEE Bretagne, 6 p.